



Politique d'intégration du risque de durabilité

SOMMAIRE

Introduction	p 3
1. Prise en compte du risque de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement	p 3
1.1. La politique ESG de VEGA Investment Solutions	P 3
1.2. L'intégration de l'ESG et le risque de durabilité au sein de VEGA IS	p 4
1.3. Politique d'exclusion de VEGA IS	p 5
1.4. Gouvernance ESG – VEGA IS	p 5
2. Vote et engagement au sein de VEGA IS	p 7
3. Prise en compte du risque en matière de durabilité dans le cadre de la politique de rémunération	p 8

Introduction

Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

L'objectif de cette politique est de décrire de quelle manière les risques en matière de durabilité - qu'ils soient importants ou susceptibles de l'être - sont intégrés dans les processus de prise de décision d'investissement de VEGA Investment Solutions (« VEGA IS »), ce qui peut inclure les aspects de pure gestion ou organisationnels, ou de gestion des risques et/ou de gouvernance de ces mêmes processus.

La prise en considération des risques en matière de durabilité, avant ou après la décision d'investissement, est détaillée ci-dessous. Les politiques mentionnées dans ce document sont disponibles sur le site internet de VEGA Investment Solutions.

1. Prise en compte du risque de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement

1.1. La politique ESG de I VEGA Investment Solutions

VEGA Investment Solutions, société de gestion agréée AMF, créée en 1990. VEGA IS, constituée au 1er janvier 2025, résulte de la consolidation des activités de gestion et distribution de Natixis Investment Managers International, centrées sur les réseaux BPCE ainsi que l'épargne salariale et retraite, au sein de VEGA Investment Managers, qui a changé de nom à cette occasion. La société est détenue à 51% par Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe") et 49% par Natixis Wealth Management (ci-après NWM).

Les risques de durabilité sont pris en compte à travers plusieurs axes :

- Une politique d'exclusion.
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ;

La démarche d'investissement responsable de VEGA IS s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du groupe Natixis IM. A travers sa politique d'investissement responsable, VEGA IS présente les politiques et pratiques en matière d'investissement environnemental, social et de gouvernance (ESG). Elle illustre les engagements forts pris par VEGA IS pour promouvoir

l'investissement responsable dans l'ensemble de ses activités, conformément à la réglementation française et internationale et à ses évolutions.

L'analyse fondamentale des valeurs réalisée par les gérants de VEGA IS est enrichie par l'analyse extra-financière basée sur les données de Sustainalytics qui a développé une méthodologie d'analyse et de scoring évaluant le risque ESG global d'une entreprise sur les enjeux sociaux et environnementaux.

La méthodologie retenue analyse l'exposition au risque ESG de chaque entreprise et le risque « gérable » par l'entreprise. Le différentiel entre le risque effectivement géré et la somme des risques non gérés, donne un risque résiduel qui constitue le niveau de risque ESG global de l'émetteur pour l'année en cours.

Les politiques d'Investissement Responsable, d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de VEGA IS : <https://www.vega-is.com/expertises/gestion-responsable>

1.2. L'intégration de l'ESG et le risque de durabilité au sein de VEGA IS

Le choix de l'intégration ESG est motivé par trois raisons principales :

- Une conviction que la combinaison d'une analyse fondamentale et d'une analyse extra-financière permet une optimisation des choix d'investissement
- Et que cette combinaison engendre également une forte sensibilisation des entreprises aux principes des bonnes pratiques ESG
- La volonté de continuer à offrir à ses clients la même qualité historique de gestion en apportant des réponses aux enjeux ESG

La prise en compte du risque en matière de durabilité s'articule à travers l'intégration des critères ESG dans les choix d'investissement, la politique d'exclusion mais également dans la gouvernance construite autour du sujet. La politique de VEGA IS contient également des lignes directrices sur les exclusions et sur l'approche de Natixis Investment Solutions en matière de risques climatiques.

Bien que les risques en matière de durabilité soient en général jugés pertinents pour les portefeuilles de VEGA IS, le degré d'intégration ESG au sein des décisions d'investissement varie selon l'ambition ESG d'un produit telle que décrite dans la stratégie d'investissement de la gestion des fonds, des mandats de gestion et de la gestion conseillée. Les produits de VEGA IS faisant la promotion des caractéristiques ESG, ou ayant pour objectif l'investissement durable ont vocation à privilégier les investissements les mieux notés d'un point de vue ESG afin de limiter l'incidence négative potentielle des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits conformément à leurs documents réglementaires.

1.3. Politique d'exclusion de VEGA IS

VEGA IS choisit d'exclure certains investissements. Ces exclusions peuvent s'appliquer à des secteurs entiers ou à des sociétés ou émetteurs individuels.

Ainsi, sont appliquées :

- l'exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux, comme le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies qui s'appuient en particulier sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption
- l'exclusion des émetteurs impliqués dans les armements dont l'utilisation est prohibée par les engagements internationaux de la France (mines antipersonnel ; armes à sous-munition)
- l'exclusion des émetteurs dont plus de 15% des revenus proviennent d'activités liées au charbon thermique (extraction & production d'énergie),
- l'exclusion des émetteurs impliqués dans la culture et production de tabac ; exclusion des émetteurs dont plus de 5 % des revenus proviennent d'activités liées à la distribution de tabac, ou proviennent de produits ou services associés au tabac.
- exclusion de l'univers d'investissement des sociétés dont le risque ESG est considéré comme « SEVERE » et/ou faisant l'objet d'une controverse de niveau 5 (selon l'échelle de risque du fournisseur de données externe retenu pour l'évaluation ESG des émetteurs)

Ces process d'exclusions participent entre autres à la prise en compte des risques en matière de durabilité.

1.4. Gouvernance ESG – VEGA IS

La gouvernance ESG au sein de VEGA IS repose sur une organisation spécifique qui s'articule autour de 3 instances dédiées et d'un fonctionnement transverse pour une meilleure diffusion de la culture ESG :

- Le Comité Investissement Responsable constitue le pôle d'expertise en Investissement Responsable (IR) de VEGA IS. Il est constitué des membres de l'équipe Investissement Responsable, du directeur général délégué, du directeur des investissements, du directeur de la gestion collective lignes directes, du directeur des investissements de la multigestion, du directeur de la sélection de fonds, du responsable des risques, du responsable de la conformité et du contrôle interne.

Le Comité Investissement Responsable a pour mission :

- L'encadrement de la politique IR, de la politique de vote, de la politique d'engagement actionnarial et de leurs applications,
- La publication des engagements de transparence (Code de Transparence, reporting extra-financiers)

- Le suivi du cadre réglementaire de la finance durable
- Le développement de la gamme ISR (label, OPC, GSM ...)
- Le suivi des reporting extra-financiers réglementaires
- La mise en place des contrôles dédiés

Il reporte au Comité de Direction de VEGA IS ainsi qu'à son conseil d'administration.

- Le Comité ESG Fonds a pour mission le suivi de l'univers des fonds ISR/ESG de la short list de VEGA IS.

En complément, le Comité ESG Fonds réalise une veille permanente des sujets liés à la durabilité pouvant impacter l'univers ISR (évolution réglementaire, recherche académique, méthodologie de gestion et process d'analyse, comparaison des Labels et des indices, etc).

Il est composé de l'équipe investissement responsable, de l'équipe conseils et sélection d'OPC, de l'équipe multigestion, du responsable des risques.

- Le Comité ESG Émetteurs a pour missions de piloter l'intégration de l'évaluation ESG des émetteurs dans les fiches d'analyses, d'analyser et suivre les éventuelles controverses, de segmenter l'univers ISR pour les différentes gestions, de suivre les résultats de la politique de vote et de l'engagement actionnarial, et de superviser le process de construction des portefeuilles afin de s'assurer de la bonne application des critères définis.

Les sujets relatifs à la finance durable sont également traités au sein du Comité Investissement Responsable, du Comité ESG Fonds et du Comité ESG Emetteurs de VEGA IS. Ainsi, le sujet de l'intégration des risques en matière de durabilité est abordé dans le processus de décision d'investissement des fonds, des mandats de gestion ou du conseil en investissement.

2. Vote et engagement au sein de VEGA IS

VEGA IS a élaboré « une politique de vote » qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et constituent le fondement de notre philosophie et de notre vision d'un système de gouvernance d'entreprise de qualité.

Pour tous les fonds dont VEGA IS assure la gestion, la politique de votes en vigueur de VEGA IS s'applique.

Le périmètre concerne les fonds (ouverts ou dédiés, pour des fonds de société de tête VEGA IS ou reçus en délégation par VEGA IS) qui détiennent des positions actions, à l'exception des cas où VEGA IS n'a pas de délégation/en charge de l'exercice des droits de vote.

La politique de votes de VEGA IS s'attache à prendre en compte plus particulièrement les risques extra-financiers d'ordre ESG. Dans ce cadre, les principaux points d'attention portent notamment sur les sujets suivants : équilibre et diversité au sein du conseil d'administration, politique de distribution responsable, association des salariés au capital, équité des rémunérations et prise en compte de critères extra-financiers dans la rémunération variable des dirigeants.

Par ailleurs, VEGA Investment Solutions appréhendera de façon positive toute initiative - tant d'émetteurs que d'actionnaires - permettant une amélioration des pratiques sur ces sujets en cohérence avec ses valeurs.

La politique précise que VEGA IS est favorable à l'intégration des informations RSE dans le rapport annuel destiné à l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et votera pour toute résolution d'actionnaire visant à l'élaboration d'un rapport RSE.

Même si VEGA IS vote au cas par cas sur les propositions des actionnaires ayant un caractère social, politique ou environnemental, nous soutenons systématiquement toute résolution dont nous considérons l'objet - après analyse - comme favorable à des pratiques plus responsables de la part de l'entreprise. Ainsi, nous soutiendrons, dans la plupart des cas, les résolutions encourageant la création d'un comité RSE (ou éthique) ainsi que celles appelant à plus de transparence sur les sujets environnementaux et sociaux. De la même façon, VEGA IS est favorable aux résolutions visant à renforcer la transparence de l'information financière et extra financière.

Aussi, VEGA IS votera pour les résolutions des actionnaires demandant l'intégration de critères extra-financiers dans les politiques de rémunération des dirigeants, à moins que ces demandes représentent des contraintes qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise et de ses actionnaires.

Engagements pour la lutte contre le changement climatique et les risques liés à la biodiversité

VEGA IS s'engage également pour la lutte contre le changement climatique en s'appuyant par nature sur les politiques climatiques : VEGA IS est signataire des PRI qui ont récemment intégré les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate – related Financial Disclosures) dans le cadre des reportings et constituent un enjeu clé au sein des affiliés.

D'autre part, la perte de la biodiversité dans les différents écosystèmes, qu'elle soit animale ou végétale, peut avoir des conséquences directes non négligeables et délétères sur la santé. Via la signature des PRI, VEGA IS est donc aussi sensible à la réduction des risques liés à la disparition de la biodiversité et s'engage à

intégrer progressivement des facteurs pour contribuer à la prise en compte de cette réduction, aucune norme de place n'étant encore disponible à ce stade.

3. Prise en compte du risque en matière de durabilité dans le cadre de la politique de rémunération

Suivant l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2019/2088, la politique de rémunération de VEGA IS a été revue pour renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité. L'objectif de cette mise à jour a été de s'assurer que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée aux risques.